

# Quelles histoires pour un musée de l'Immigration à Paris !

Anouk Cohen

Laboratoire d'anthropologie

et de sociologie comparative (CNRS-MAE)

## RÉSUMÉ

Pour le futur musée de l'Immigration, l'enjeu est d'inscrire l'histoire de l'immigration dans une histoire commune fédérant les mémoires des Français dans une mémoire partagée. Pour autant, il n'existe pas *une* histoire de l'immigration mais *des* histoires. Comment le musée peut-il traiter ces passés douloureux et leurs pluralités ? L'étude d'une analyse réalisée en amont du projet permettra de cerner la construction politique publique de la mémoire.

*Mots-clés* : Immigration. Politique publique de la mémoire. Mémoire partagée. Représentation légitime.

Anouk Cohen

(associée au)

Laboratoire d'anthropologie et de sociologie comparative

Université Paris X

Maison de l'archéologie et de l'ethnologie (MAE)

21, allée de l'Université

92023 Nanterre cedex

anouk.cohen@wanadoo.fr

Jusqu'à aujourd'hui, les grands musées nationaux n'ont exposé que les phases glorieuses de l'histoire de France en élaborant un travail de patrimonialisation essentiellement hexagonale. Ce travail met à l'écart l'histoire des colonies pourtant inhérente à la définition interne du pays et, plus largement, celle des différents courants migratoires qui ont participé à façonner son paysage actuel, social, culturel, économique et politique. L'un des enjeux du futur musée de l'Immigration, ou Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)<sup>1</sup>, dont l'ouverture est prévue en 2007 avant les élections présidentielles, est d'inscrire ce parent pauvre de l'histoire contemporaine dans le panthéon de l'Histoire nationale en tentant ainsi de fédérer les mémoires des Français autour d'une histoire commune et d'un idéal républicain. Raconter l'histoire de l'immigration au sein d'un musée national constitue une nouveauté patrimoniale et un projet confronté, dans ses prémices, à un certain nombre d'écueils. Liée à des passés qui engagent différents espaces, échelles et temporalités, puis à des expériences individuelles et collectives de violence, cette histoire, ou plutôt ces histoires, et leur représentation muséographique s'avèrent en effet problématiques.

Cette analyse ethnologique se propose d'interroger le sens que recouvre le projet de la CNHI. Une étude en

amont du projet<sup>2</sup> devrait permettre de cerner les enjeux multiples et sous-jacents à cette initiative qui relève aussi d'une action politique publique de la mémoire et d'en saisir la dynamique constructive. Elle conduit d'une part à s'interroger sur le caractère spécifique, car longtemps illégitime, de l'histoire de l'immigration dans la société française et sur les moyens utilisés par la CNHI pour restituer ces passés douloureux. Elle oblige d'autre part à analyser le traitement du caractère pluriel de cette histoire au sein du musée et les débats qu'il a suscités, lesquels soulèvent la question de l'homogénéisation des expériences individuelles et collectives au sein d'une mémoire partagée<sup>3</sup>.

La future institution s'appuie sur un « réseau de partenaires » qui regroupe trois types d'acteurs : les acteurs institutionnels, les membres des associations et les scientifiques<sup>4</sup>. Aussi différents soient-ils, ces « partenaires » mobilisent dans leur discours les mêmes concepts d'« identité », de « cohésion nationale », de « mémoire » ou de « nation », certes davantage manipulés par les acteurs institutionnels. Il est primordial de prêter attention à ces notions qui se trouvent aux prémices même de la recherche et qui constituent à la fois des catégories de la *pratique* sociale et politique et des catégories d'*analyse* sociale et politique [Brubaker, 2001]. Le chercheur

qui tente de questionner un projet politique, culturel et social dans le cadre duquel les acteurs mobilisent et réifient des notions appartenant à un champ de pensée partagé est ici confronté à une collusion entre la science et le langage commun. Ceci le met dans une position ambivalente qui reflète sa double orientation en tant qu'analyste et citoyen, et l'oblige à prêter une attention particulière à ces catégories en construisant sur elles une sorte de métadiscours.

## ■ Les histoires de l'immigration : un passé problématique

### • Une double illégitimité mémorielle

Jusqu'au début des années quatre-vingt, l'histoire de l'immigration n'existait pas en France en tant que champ spécifique à l'intérieur de la discipline historique [Noiriel, 2005]. Cela tient en premier lieu à la tradition républicaine et laïque du pays qui a fondé la construction de la *Nation* sur l'idée de l'unicité alors que l'histoire de l'immigration se distingue par son caractère pluriel. Définie par ce dernier et recouvrant des conditions de vie et de travail souvent précaires, voire discriminatoires, l'histoire de l'immigration remet en question certains des idéaux constitutifs de la République, dont les mythes fondateurs se sont édifiés sur un travail de réinterprétation de l'histoire. Elle correspond en outre, en partie, à une histoire souvent non reconnue et loin d'être totalement écrite, celle de la colonisation et des suites de la colonisation tant dans les pays d'émigration que d'immigration. Là se trouve toute la difficulté du projet de la CNHI, dans la mise en récit partagé d'une histoire encore problématique et intrinsèquement hétérogène. Ce projet apparaît d'autant plus complexe qu'il vient souligner la position ambiguë de la France, laquelle ne peut pas écrire pour les pays anciennement colonisés les suites de leur histoire sans risquer de tenir un discours colonial ou du moins d'être soupçonnée de le faire.

Même si les migrations européennes ont été proportionnellement plus importantes que les migrations coloniales, l'histoire de l'immigration reste en France incontestablement liée à l'histoire de la colonisation. Un passé d'une intensité différente résonne dans l'histoire des migrations européennes et coloniales : un passé autrement douloureux évoquant pour les intéressés une « histoire qui saigne » [Stora, 1991] encore et un « passé qui ne passe pas » [Nolte, 1986] mais qui continue de marquer leur relation à la société d'accueil, empreinte de sentiments de violence et de domination. Jacques Toubon [2004] insiste cependant, lors de ses tournées régionales, pour que les migrations européennes, plus nombreuses, occupent le devant de la scène de l'exposition permanente de la CNHI. Lorsqu'un intervenant l'interroge sur ses craintes d'un débat focalisé sur

l'histoire coloniale, notamment sur la guerre d'Algérie, J. Toubon convoque en effet les statistiques pour se détacher de la polémique. Sur quoi repose donc la décision d'accorder une plus grande place à ce qui est statistiquement important ? Les statistiques constituent-elles le seul critère valide et prioritaire pour opérer un choix dans la masse des histoires relatives à l'immigration et construire une histoire partagée ?

Le silence de certaines familles issues de l'immigration, qui éprouvent parfois des difficultés à transmettre leur histoire, révèle également toute la complexité et la difficulté du projet et de sa construction. Abdelmalek Sayad [1999] rappelle que chaque immigré est aussi un émigré. Ses liens avec le pays dit d'accueil ne peuvent être dissociés de ceux qu'il entretient avec son pays de départ. Oublié dans son pays d'origine, dit-il, il est méprisé dans son pays d'adoption. D'où la mémoire lacunaire dont souffrent leurs enfants, héritiers involontaires d'une histoire qui, pour des raisons différentes, n'a été que partiellement transmise par leurs parents et par la société française [Bernard, 2004]. (Ces vies et ces expériences constituent ainsi des histoires qu'on oublie, parce qu'elles n'ont jamais été véritablement racontées, reconnues, ou commémorées, et des mémoires individuelles qui, ne pouvant s'inscrire et se fixer dans les cadres d'une mémoire collective, finissent par se dissiper [Milliot et Bencherif, 2000].) Elles font l'objet d'une double illégitimité mémorielle.

### • Mettre en scène le souvenir

Cette politique publique de la mémoire entend ainsi faire de la Cité un lieu où s'exprimeraient ces mémoires plurielles et où se construirait un passé commun, en révélant les liens structurels qui unissent la population française [Gensburger, 2005]. Le musée, en effet, constitue un des outils historiques dont la conjonction continue de permettre la naissance de « communautés imaginées » singulières [Anderson, 1983]. Ainsi que l'a montré André Micoud [1995 : 25] : « *Les patrimoines nationaux, depuis qu'ils existent comme tels, ont une fonction sociale tout à fait intéressante à considérer : faire exister une entité collective, laquelle est toujours abstraite, en la rendant visible métaphoriquement par l'exposition publique de ces biens qu'elle aurait en commun.* » Les acteurs politiques et administratifs engagés dans le projet l'associent à une « politique d'intégration », notion qu'ils n'explicitent guère et dont on ne sait pas à quel niveau – social, économique, politique – ils la situent. Cette vision est dénoncée par les membres des associations selon lesquels cette valorisation du passé vient masquer les « mesures répressives » qui sont prises par le ministère de l'Intérieur à l'égard des immigrants d'aujourd'hui. Dans quelle mesure créer une mémoire partagée de l'histoire de l'immigration peut être synonyme d'« intégration » et à qui s'adresse-t-elle ? En outre, est-ce vraiment le rôle

d'un musée national que celui d'assumer une tâche d'intégration et de transmission des mémoires ?

L'élaboration d'une mémoire plurielle en France s'articule certes avec les cadres institutionnels, mais on doit également tenir compte d'autres canaux, comme la famille ou les associations, qui interviennent dans les modalités de sa construction. Les associations ont été en effet les premières, dans les années quatre-vingt, à entreprendre le recueil de témoignages relatifs à l'histoire de l'immigration. L'expression publique des souvenirs ne peut-elle s'effectuer que dans une inscription institutionnelle qui permettrait de construire du sens commun autour de ces passés ? Comment les individus vont-ils s'approprier les symboles et les référents que l'institution va mobiliser alors même que ceux-ci rappellent paradoxalement une relation de dépendance avec un État qui, pour certains migrants, est aussi l'ancien colonisateur et/ou reste le principal responsable de leur marginalisation ?

Cette question n'appelle pas de réponse simple dans la mesure où le projet de la CNHI s'ajuste aussi à la demande de certains immigrants ou descendants d'immigrants de construire une mémoire unificatrice et institutionnalisée autour de leur histoire. C'est en effet souvent à l'État que la demande est faite d'intégrer des mémoires ignorées à la mémoire nationale. Des projets qui sont aussi à caractère commémoratif, comme celui de la CNHI, permettent de recomposer la mémoire nationale, sans laquelle aucune identité collective ne serait possible [Levi, 2001]. Selon J. Toubon, cette recomposition de l'histoire consiste à démontrer que le processus continu d'immigration caractérise la France, qu'il en est constitutif et qu'il a contribué de manière déterminante à sa construction [Toubon, 2004]. Il s'agit ici de reconnaître le passé, y compris dans ses aspects les plus sombres, de l'inscrire dans l'histoire nationale, de faire coexister ces différentes versions et de tisser les histoires individuelles avec les histoires collectives. À partir des ruptures vécues par la collectivité (comme l'immigration) le musée fait donc émerger du sens, créant rétrospectivement un passé et une culture partagés, une mémoire et une appartenance [Baussant, 2000].

#### • *Le travail de reconnaissance*

L'élaboration d'une éthique de la reconnaissance, qui intègre la question du « respect » de la dignité et de la justice [Renault, 2000], constitue un des pivots de ce projet. Par ce travail de reconnaissance, la Cité cherche à répondre à une exigence de justice s'exprimant souvent aujourd'hui dans la dénonciation des discriminations envers les immigrés et les adolescents issus de l'immigration<sup>5</sup>. Christine Herrero, membre du FASILD<sup>6</sup> et du comité de pilotage de la CNHI, pense que « faire savoir à l'ensemble des Français que nos réseaux routiers, nos usines et autres... ont été construits par des travailleurs immigrés dans des

*conditions souvent difficiles, que ce sont ceux-là mêmes qui ont rendu la France victorieuse par leurs efforts de guerre peut contribuer à ce qu'on ne les assimile plus jamais au chômage et à la délinquance ». Via l'élaboration d'un travail de reconnaissance, le projet de la Cité compte restaurer la dignité des Français issus de l'immigration et de leurs descendants, leur rendre justice et « réparer » les « blessures morales » [Honnet, 1998] : « Le centre doit être un lieu de vérité et de réparation. Un lieu de vérité : il n'y a pas d'histoire qui puisse se développer longuement sans l'appui d'un État de droit. Les citoyens ne doivent pas être en dehors [...] Un lieu de réparation : l'histoire de l'immigration ne commence pas après la Révolution. La France, dès son origine, a rassemblé plusieurs nations. La vérité console, répare les humiliations » [Toubon, op. cit. : 189].*

Telles qu'elles sont mises en scène et en sens par la Cité, les représentations du passé et de l'histoire s'étendent ainsi aux conceptions du juste recouvrant ici la notion d'équité plutôt que celle de justice entendue au sens restreint de la loi. Cette action publique de la mémoire met donc en relief le déplacement de l'histoire, initialement lieu de vérité et d'objectivité, comme lieu du juste ; une notion qui reflète les attentes des populations issues de l'immigration en répondant à un espoir d'action réparatrice qui vienne non seulement restaurer le passé mais aussi l'espace existant entre le passé et le présent [Jewsiewicki, 2004 ; Baussant, 2005]. Mais en tant que musée national, la CNHI peut-elle jouer la fonction d'un tiers capable de « réparer les humiliations » infligées par un État dont elle est aussi l'émanation ? Cette interrogation souligne une fois de plus toute la difficulté qu'il y a à traiter de l'histoire de l'immigration sans tomber dans l'ambiguïté, difficulté d'autant plus grande que ce travail de reconnaissance morale et juridique a des implications directes dans le présent. Ainsi envisagé, il inclut en effet la prise en compte de deux dimensions temporelles : « la trace du passé traumatique d'une part, et le poids présent que fait peser ce passé non reconnu d'autre part, comme si ce passé n'était lourd à porter qu'en raison de cet indicible » [Dufoix, 2005]. Le projet de la Cité reconnaît les discriminations passées vécues en raison de la persistance de ce passé dans la société actuelle comme si, à l'articulation entre le passé et le futur, le présent était saisi comme un moment pour redresser des injustices héritées du passé [Jewsiewicki, op. cit.]. Les deux premiers objectifs mis en avant dans le rapport de la Mission de préfiguration montrent ce double rapport au temps [Dufoix, op. cit.]. Il s'agit tout d'abord de « sauvegarder », c'est-à-dire de ne pas laisser « perdre les traces encore présentes des grandes vagues d'immigration du XX<sup>e</sup> siècle » [Toubon, op. cit. : 16]. Cette reconnaissance engage aussi les contours de l'avenir des relations entre ces groupes liés par un passé : « À quoi serviraient le décryptage des signes et la lecture de l'histoire s'il ne s'agissait pas de donner des clefs pour comprendre l'avenir ? » [Toubon, op. cit. : 17].

L'usage du passé et la façon dont il va entrer en interaction avec les mémoires fait ainsi figure d'enjeu du

présent et de l'avenir. Selon les acteurs institutionnels de la Cité, redresser et réparer le passé serait donc un moyen de garantir un avenir plus juste et plus équitable. Mais, à l'inverse, ne peut-on pas se placer dans la perspective d'un présent responsable de son propre devenir ? Est-ce qu'apporter une reconnaissance historique et muséale aux populations issues de l'immigration pourra répondre à l'ensemble de leurs préoccupations présentes qui s'inscrivent aussi dans les domaines économique et social ? Mais, par ailleurs, peut-on vraiment, sur le plan social, se passer de ces lieux qui constituent aussi des cadres sociaux de la mémoire, si empreints d'ambiguïtés soient-ils ?

## ■ Homogénéiser la pluralité

### • *Le traitement de l'hétérogénéité*

Le musée a pour fonction de conforter le « nous » national en honorant les « Français venus d'ailleurs » [Noiriel, 2005]. Ce qui suppose de traiter la pluralité de la société française tout en essayant de maintenir un équilibre entre les différents groupes concernés par cette question [Noiriel, *op. cit.*]. Mais comment définir ces « Français venus d'ailleurs » sans procéder à une sélection et à la mise en place de caractéristiques censées être représentatives ? De qui, à quel moment de l'histoire et à quel niveau : celui des individus, des groupes auxquels ils se rattachent ou sont rattachés, en fonction de catégorisations externes ? Si la « Nation » tout entière est issue de l'immigration, quels critères permettront de déterminer les « composantes » sociales qui le seraient davantage, sans être pour autant dans une posture discriminatoire ?

La Cité a choisi comme trame commune un parcours chronologique et thématique qui rassemble l'ensemble des grandes vagues migratoires constitutives de l'histoire de France depuis 1820<sup>7</sup>. Néanmoins, les populations immigrées présentent souvent, que ce soit au niveau des individus ou des groupes, un itinéraire distinct et les motifs qui président aux immigrations sont si divers qu'il paraît difficile de les regrouper autour de séquences chronologiques et thématiques similaires. Comment la Cité va-t-elle alors réussir à rendre compte de la pluralité des parcours et penser la cohabitation d'expériences différentes comme un facteur d'intégration et de cohésion ? Une telle politique publique de la mémoire présente des risques, comme celui de juxtaposer des expériences migratoires qui comportent chacune leur part de spécificité ou encore celui de surdimensionner leurs ressorts nationaux. En tentant de créer le sentiment d'appartenir à une collectivité forgée par l'histoire et les expériences vécues en commun, le projet de la Cité n'incarne-t-il pas en effet une forme d'illusion universaliste [Viet, 2005] ?

Ce défi de la pluralité au musée, alors même que la muséification de l'histoire présuppose la construction d'un référent universel, a été au cœur des débats pendant

la phase de préfiguration, trouvant son issue dans la confrontation des différents points de vue exprimés par les acteurs engagés dans le projet.

### • *Paradoxes signifiants*

L'un des premiers conflits apparus au cours des réunions et des débats de la phase de préfiguration a porté sur l'appellation et sur le statut du lieu. Le contentieux entre les acteurs associatifs et les acteurs institutionnels s'est très vite focalisé sur le choix du qualificatif à attribuer au futur centre. Beaucoup se sont positionnés contre l'appellation de « musée » alors même que tous les intervenants n'ont cessé d'employer ce terme lors des discussions. C'est principalement autour de l'absence de collections relatives à l'histoire de l'immigration que ce débat s'est aussi cristallisé. Driss El Yazami le confirme : « Lors des discussions avec CB<sup>8</sup> pendant la phase de préfiguration, [CB] déclarait qu'on ne pouvait imaginer édifier un musée de l'Immigration en l'absence de collections. Car, dans son esprit, il n'existe pas de collections relatives à l'histoire de l'immigration, ni de culture de l'immigration : pas de peintures, pas d'art à exposer... [CB] a une vision économique classique de l'immigration selon laquelle les acteurs de ce mouvement sont analphabètes, démunis de travail... comme de culture. C'est pourquoi, évidemment, attribuer le terme de musée à ce projet a été une bataille, une bataille qui renvoyait précisément à la vision des populations dont on parle. » Cette confrontation des points de vue met au jour une question essentielle : de quelle façon la France doit-elle collectivement se souvenir de son passé ? L'histoire, telle que le musée la construit, est-elle à même d'être au cœur de cette dynamique ? Celle-ci est-elle, de par son caractère pluriel et des enjeux présents qu'elle recouvre, figurable et muséifiable ? Le débat a été finalement clos lorsque « la Mission de préfiguration conclut à la nécessité de dénommer "musée" l'institution en reprenant la définition de l'ICOM<sup>9</sup> (International Council of Museums) ».

Pascal Blanchard – directeur de l'association ACHAC (Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine) – souligne d'autres contradictions internes au projet. Parmi celles-ci, une se révèle primordiale : « Combien de Français, d'origine immigrée ou non, sont-ils informés des travaux de la Mission de préfiguration, qui va fixer pour les générations futures l'histoire de l'immigration dans notre pays ? » Sa question vise indirectement un des points d'interrogation essentiels qui est celui de la représentativité des populations immigrées au sein du musée, question que ne règle pas forcément le recours au réseau associatif dans la mesure où tous les immigrés et leurs descendants n'appartiennent pas à des associations.

### • *La représentation légitime*

Une des caractéristiques essentielles du musée est à la fois de restituer le réel tout en le construisant : « Le musée qui veut questionner les phénomènes de notre temps, explorer

et faire découvrir, être au cœur du vivant, se situe sur cet axe problématique de la mémoire et de l'histoire, dans leur fonction de donner un sens au présent ; un présent qui s'insérerait dans une continuité, une filiation avec le passé » [Baussant, 1993 : 727]. Alors que l'histoire constitue une opération historiographique dont le caractère véridatif s'appuie sur une démarche scientifique contraignante, la mémoire renvoie à la volonté de ne pas oublier ce qui « est passé » en se nourrissant d'un savoir explicatif. L'une se veut connaissance, l'autre se situe dans le registre de la reconnaissance.

Les acteurs institutionnels de la CNHI soulignent à plusieurs reprises leur volonté d'en faire un « lieu d'histoire et de vérité » qui proposerait une vision objectivée de l'aventure collective des populations issues de l'immigration. À maintes reprises, Jacques Toubon insiste dans son rapport sur les termes de « vérité », « véricité » ou « véridique » qu'il place au cœur du projet. Des associations spécialisées dans l'audiovisuel, sollicitées pour réaliser des clichés de témoignages, font remarquer avec une certaine incompréhension que la CNHI a refusé leur travail qui « ne correspondait pas assez aux critères scientifiques ». Enfin, lors d'une interview sur France Culture, J. Toubon définit l'institution par opposition au monde associatif. Il insiste sur la configuration davantage mémorielle dans laquelle sont prises les associations d'immigrés, en proie à l'émotion et à la fabrication de mémoires tronquées, à l'inverse de l'institution, « extérieure » à l'histoire de l'immigration, et inscrite dans l'histoire, l'objectivité et la vérité. Édifier une institution scientifique, historique apparaît ainsi être au cœur du projet s'articulant autour du nœud problématique du vœu de fidélité de la mémoire et de la recherche de la vérité en histoire. La déclaration de Jacques Toubon met surtout l'accent sur la nature du critère retenu par le politique pour déterminer qui, au sein de la Cité, pourra légitimement raconter l'histoire de l'immigration et comment. La tension entre histoire et mémoire placée au cœur du projet soulève une fois de plus la question de la représentation légitime, de la capacité et du droit en tant qu'individu ou collectif à représenter de manière légitime et reconnue un « groupe » dans son ensemble. À qui appartient la légitimité d'écrire l'histoire de l'immigration et de parler au nom des populations qui en sont issues ? Quels critères fondent cette légitimité et sont-ils ou non partagés par l'ensemble des acteurs ? Ces interrogations sur la problématique de la représentation légitime, des différents registres et objets potentiels de mésentente qu'elle recouvre doivent être articulées avec les questions propres que soulève la tension déjà ancienne entre histoire et mémoire : alors que pour les uns, parler des immigrés se situerait dans le champ d'un savoir qui développe une connaissance sur leur histoire, elle peut être vécue par les intéressés comme une manière de parler pour ou à leur place.

#### • Muséifier l'histoire

Malgré la volonté d'en faire un lieu d'histoire, il convient néanmoins de rappeler que le musée n'utilise pas des mêmes outils que la discipline historique. Il peut en effet mêler les genres, faire coexister et se télescoper différentes temporalités et avoir recours à une scénographie artistique particulière, autant de dimensions qui répondent aux diverses préoccupations, parfois contradictoires – pédagogiques, éducatives, scientifiques et véridatives, esthétiques, commémoratives... – qui sont les siennes [Robin, 2003]. Il abrite en outre une exposition se déroulant dans un espace-temps toujours limité et ne peut restituer une histoire totale ou viser l'exhaustivité comme tente de le faire l'écriture de l'histoire. La muséification de l'histoire est complexe, le cadre muséal restant dépendant de contraintes qui lui sont spécifiques, d'ordre institutionnel, économique, administratif et politique... Ces contraintes, on l'a vu, se révèlent parfois particulièrement problématiques dans le cadre de l'histoire de l'immigration, caractérisée par sa dimension plurielle particulière qu'il s'agirait ici, en quelque sorte, de modéliser. Tous les individus engagés dans le projet sont confrontés à cette même dimension astreignante et sont amenés à faire des choix, notamment en fonction de la contrainte politique forte. Celle-ci a sans doute conduit les membres de la CNHI à écarter certaines populations immigrées du projet. Les acteurs associatifs commandités pour collecter la « mémoire vivante » de cette histoire évoquent en effet l'existence d'un protocole défini par la CNHI, obéissant à une présélection dont ils ne saisissent pas toujours les fondements – lesquels ne leur sont pas, semble-t-il, nécessairement explicités par l'institution. Les critères de collecte, disent-ils, concernent par exemple les origines des personnes devant figurer dans les interviews ou encore le choix des objets. Ils font parfois remarquer qu'on leur a dit : « Les objets que vous avez choisis ne sont pas acceptables et ne correspondent pas à l'image du musée ; ces objets parlent du pays d'origine alors qu'on veut davantage insister sur la vie qu'ils ont construite en France. » Les acteurs scientifiques font également état de certains choix. À titre d'exemple, Marie-Claude Blanc-Chaléard, historienne, soulignait dans son rapport l'importance des « problèmes d'identité des Français venus des DOM-TOM », alors que Nancy L. Green, également historienne, questionnait la place de l'histoire de certaines migrations dans la Cité : « Les Bretons ou les DOM-TOM ? Non. Les rapatriés d'Algérie ? Il me semble que oui. » Dans le même temps, Philippe Dewitte, historien, en soulignait l'enjeu : « La présence des Domiens dans un tel lieu étant de toute évidence politiquement très sensible, il semble raisonnable de ne pas aborder la question de front, mais bien à la faveur de ce que l'on a appelé, lors de nos discussions, des "détours" » [Toubon, op. cit.]. Ainsi, la difficulté d'inscrire une histoire plurielle dans un cadre muséal régi par de multiples contraintes touche aussi les

scientifiques qui occupent une place inconfortable au sein de la CNHI, à un triple niveau : dans leurs relations aux institutions, avec lesquelles ils doivent ici composer, dans leurs interactions avec les associations, ces deux « ensembles » (institutions et associations) étant plus volontiers orientés vers un usage politique du passé ; et dans leur rapport avec leur propre discipline, leur profession et leur éthique.

• *La CNHI ou le lieu d'un oubli partagé ?*

La CNHI tend alors à construire une histoire expurgée des tensions et dissensions actuelles qui existent à différents niveaux – politiques, historiques... – et font débat aujourd'hui au cœur de la société française (tels les DOM-TOM) ; une histoire consensuelle, commune qui pourrait être utilisée comme un instrument efficace d'identification procurant chez les protagonistes un sentiment de fierté. Les uns seraient fiers que leurs parents aient contribué à la construction de la nation française ; les autres, fiers d'appartenir à une grande république, un pays accueillant dont la richesse et la culture sont attrayantes [El Yazami et Schwartz, 2001]. Ce processus d'identification s'établirait sur ce que le philosophe Paul Ricœur a appelé un « récit partagé » ou encore une « identité narrative » [2000b], sachant qu'un individu construit sa mémoire par rapport non seulement à ses propres souvenirs mais aussi à ceux qu'on lui donne à voir. À un niveau national, l'opération historique n'est en effet jamais réductible à un acte de remémoration : la nation ne se souvient pas, on lui prête des souvenirs à partir d'une sélection entre les mémoires collectives de divers groupes réclamant qu'on leur accorde une place dans cette histoire [Ricœur, *op. cit.*]. Ce travail de sélection est réalisé, entre autres, par ce que les sociologues appellent des « entrepreneurs de mémoire », comme certains acteurs du projet de la CNHI, grâce à qui les souvenirs disparates, contingents et parfois négatifs deviennent plus homogènes et acquièrent une visibilité publique.

Ce travail de sélection historique résulte également du fait qu'on ne peut se souvenir de tout, qu'on est

forcément amené à oublier des parts de son histoire. Si l'oubli est trop souvent pensé sous le sceau de l'effacement ou comme l'ennemi de la mémoire, on peut dire *a contrario* qu'il la présuppose et qu'il devient ainsi nécessaire [Ricœur, 2000a]. Oublier n'est pas tant effacer des souvenirs que se rappeler certains d'entre eux au détriment d'autres, en fonction de la position de notre regard et de la lecture singulière qu'on en fait. À l'instar de la mémoire, l'oubli est un acte de reconfiguration narrative à partir du présent ; au même titre que le souvenir, il est un discours que le sujet se tient sur lui-même par rapport à l'identité qu'il a choisi de se forger. L'opération mémorielle nous rappelle ainsi à tous que la mémoire collective est aussi oubli partagé. Ainsi, si on n'a eu cesse de répéter que la CNHI était le lieu d'« une mémoire partagée », on peut donc dire qu'elle est aussi le lieu possible d'un oubli partagé.

Cette étude, inscrite en amont du projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, a voulu cerner le sens que recouvre la future institution, à plusieurs niveaux – politique, social, culturel... –, *via* l'élaboration d'une politique publique de la mémoire. Les écueils auxquels la CNHI se heurte et les ambiguïtés du projet soulignent la difficulté de mener à bien une telle entreprise et l'ambition dont elle fait preuve. À l'issue de cette réflexion, il ne s'agit pas de plaider en faveur d'une voie particulière à emprunter mais plutôt de souligner que tout travail de mémoire est confronté à des limites fondamentales que sont les réalités héritées de l'histoire de l'immigration et la difficulté, sinon l'impossibilité, de réparer l'écart entre un passé douloureux et longtemps non reconnu et le présent.

Que se passera-t-il au juste après l'exposition ? Quel sera l'impact du musée sur les familles françaises immigrées ? Ces interrogations relèvent bien sûr d'une autre étude qui se situerait cette fois en aval du projet, mais elles soulignent bien comment le présent reste souvent repensé et refabriqué à partir d'une illusion du passé sur laquelle se fondent les politiques de la mémoire et dont le musée peut se faire parfois l'instrument. ■

## I Notes

1. Le 8 juillet 2004, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin annonce officiellement l'ouverture de la CNHI dans les locaux du palais de la Porte Dorée, musée des Colonies, anciennement musée des Arts d'Afrique et d'Océanie. Il s'appuie pour cela sur le texte du rapport de mai 2004, rédigé par la commission de préfiguration d'un centre de ressources et de mémoire de l'immigration dirigée par Jacques Toubon. Ce rapport est largement inspiré

de celui de Driss El Yazami et Rémi Schwartz, « Pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration », commandé quelques années auparavant par Lionel Jospin qui n'y a donné aucune suite.

2. Cette analyse s'appuie sur une observation de tous les éléments du projet : les rapports, les comptes rendus des débats, le forum des associations. S'y ajoutent des entretiens réalisés avec des acteurs impliqués à différents niveaux dans la CNHI, donnant à voir divers aspects du projet et de ses enjeux sociaux et politiques, en fonction du rôle qu'ils y jouent.

3. La construction et la réalisation de cet article ont été le fruit de nombreuses discussions entretenues avec Michèle Baussant et Virginie Milliot que je remercie ici pour leur aide et attention.

4. Elle a mis sur pied trois structures souples : un comité de pilotage et de suivi technique composé de représentants des ministères concernés ; un forum des associations, destiné à aider et à fédérer ceux qui participent un peu partout en France à la promotion culturelle et sociale des migrants ; un conseil scientifique, composé d'historiens, de démographes, de

sociologues, ainsi que de spécialistes en muséologie, archivage...

5. L'appel des « Indigènes de la République » en a été l'expression la plus manifeste ces dernières années en réclamant la reconnaissance de l'égalité de dignité et la fin de la discrimination professionnelle qui touche les immigrés français.

6. Le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations est un établissement public à caractère administratif qui a pour mission de favoriser sur l'ensemble du territoire l'intégration des populations

immigrées et de lutter contre les discriminations dont elles peuvent être victimes.

7. L'installation permanente, dite « Repères », commence en 1820 avec une première séquence appelée « *Les bannis et les proscrits* » traitant essentiellement des exilés politiques, et s'étend jusqu'à nos jours via cinq autres séquences chronologiques : « *1871-1914 : les pionniers de l'ère industrielle* » ; « *1919-1939 : les grandes vagues économiques de l'entre-deux-guerres* » ; « *1919-1945 : au service de la liberté* » ; enfin, « *1974 à nos jours : une identité française faite de diversité* » [Toubon, *op. cit.*].

8. Il s'agit d'un acteur institutionnel et décisionnel important au sein du projet, dont les initiales ont été ici changées pour une question éthique.

9. Selon celle-ci : « *Le musée est une institution sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation.* » Définition datant de 2001 de l'ICOM [Toubon, *op. cit.* : 18].

## I Références bibliographiques

ANDERSON Benedict, 2002 (1983, 1996), *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte.

APIAH Kwane Anthony, 2004, « Comprendre les réparations », *Cahiers d'études africaines*, 173-174.

BENCHERIF Leila et Virginie MILLIOT, 2000, « Les zones d'ombre du patrimoine », *Villes, patrimoines, mémoires*, Paris, La Passe du Vent.

BAUSSANT Michèle, 2000, « "Des Grecs" au musée ou l'instrument muséal au service de la construction d'une identité communautaire », in Ton Dekker, John Helshoort and Carla Wijers (eds.), *Roots and Rituals. The Construction of Ethnic Identities*, Amsterdam, Ed. Het Spinhuis : 719-732.

– 2005, « Ni mémoire, ni oubli : la France à l'épreuve de son histoire coloniale. L'exemple des pieds-noirs et des harkis », in Michèle Baussant (dir.), *Du vrai au juste : la mémoire, l'histoire et l'oubli*, Québec, Presses de l'Université Laval.

BERNARD Philippe, « Le métissage des mémoires : un défi pour la société française », *Hommes et Migrations*, 1247 : 27-35.

BRUBAKER Rogers, 2001, « Au-delà de "l'identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139 : 66-85.

DUFOIX Stéphane, 2005, « La reconnaissance au présent : les dimensions de l'histoire et de la mémoire », *Revue du Mauss*, 26, Paris, La Découverte.

EL YAZAMI Driss et Rémy SCHWARTZ, 2001, « Rapport pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration », Paris.

GENSBURGER Sarah, 2005, « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses*, 61 : 47-69.

HALBWACHS Maurice, 1994 (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel.

HONNETH Axel, 1998, « Intégrité et mépris. Principe d'une morale de la reconnaissance », *Recherches sociologiques*.

JEWSIEWICKI Bogumil, 2004, « Héritages et réparations en quête d'une justice pour le passé et le présent », *Cahiers d'études africaines*, 173-174 : 7-24.

LEVI Giovanni, 2001, « Le passé lointain. Sur l'usage politique de l'histoire », in Jacques Revel et François Hartog (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, Éditions de l'EHESS.

MICOUUD André, 1995, « Le bien commun des patrimoines », *Patrimoine naturel, patrimoine culturel*, Paris, La Documentation française.

NOIRIEL Gérard, 2005, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir », *Hommes et Migrations*, 1255.

NOLTE Ernst, 1986, « Vergangenheit, die nicht vergehen will. Eine Rede, die geschrieben, aber nicht gehalten werden konnte », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 6.

RENAULT Emmanuel, 2000, *Mépris social. Éthique et politique de la reconnaissance*, Paris, Éditions du Passant.

RICEUR Paul, 2000a, « Aux origines de la mémoire, l'oubli de réserve », *Esprit*, 8-9, *Les historiens et le travail de mémoire*. – 2000b, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil.

SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil.

STORA Benjamin, 1991, *La gangrène et l'oubli. La mémoire et la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte.

TOUBON Jacques, 2004, « Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration », Paris.

VIET Vincent, 2005, « Musée et histoire de l'immigration, un enjeu pour toutes les nations », *Hommes et Migrations*, 1255.

## I ABSTRACT

What a story for a museum of the immigration in Paris !

The aim at the heart of the project of the museum of immigration is to situate the history of immigration in a common history federating the memories of the French around a shared memory. But, how does one transform a deeply heterogeneous history into a common history, since there isn't a *single* history of immigration but, on the contrary, *several* histories ? This represents the ambiguity of the museum's project. This article attempts to study the means the museum uses to express these painful pasts and their pluralities in order to understand the constructive dynamic and the limits of a public policy concerned with memory.

*Keywords* : Immigration. Public policies of memories. Shared memory. Legitimate representations.

---

## I ZUSAMMENFASSUNG

Geschichten für das Pariser Museum für Einwanderung !

Ziel des geplanten Museums für Einwanderung ist es, die Geschichte der Immigration als gemeinsame Geschichte darzustellen und so die Erinnerung der Franzosen mit der Erinnerung der Immigranten zu verbinden. Wie aber kann eine an sich bereits heterogene Geschichte, nämlich die der Immigration, in eine gemeinsame Geschichte überführt werden ? Genau dies ist der Zwiespalt, den das Museumsprojekt zu lösen beabsichtigt. Wie genau die Verantwortlichen gedenken den schmerzhaften Vergangenheiten und vor allem ihrer Vielfaltigkeit Ausdruck zu verleihen will dieser Artikel an Hand einer Studie darstellen, die vor der Eröffnung des Museums gemacht wurde. Am Beispiel dieser Studie sollen Chancen und Grenzen der Bildung einer kollektiven Erinnerung durch staatliche Politik aufgezeigt werden.

*Stichwörter* : Immigration. Politik des Gedenkens. Gemeinsames Erinnerung. Legitime Vertretung.